

BUDGET ANNEXE
« PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « ports de plaisance »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	6
2.4 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	7
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	8
4. La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	9
4.1 Les recettes d'exploitation du compte administratif	9
4.2 Les dépenses d'exploitation du compte administratif	11
5. La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	13
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	13
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	14

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

La compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires » est un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, la Métropole exerçait la compétence jusqu'au 31/12/2023 au travers de deux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion des ports de plaisance métropolitains situés sur les communes d'Istres, Berre l'étang, Saint-Chamas et Port-Saint-Louis-du-Rhône dénommé « ports ouest » et des ports issus du Territoire Marseille-Provence dénommé « CT1 - ports de plaisance ».

Afin de se mettre en conformité avec le principe des finances publiques d'unité budgétaire, le budget annexe « CT1 - ports de plaisance » (n°75013) a été transféré vers le budget annexe « ports de plaisance » (n°76300) dénommé antérieurement « port ouest » à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'actif et le passif du budget dissous a été transféré vers le budget annexe « ports de plaisance ».

Le compte administratif « ports de plaisance » 2024 est le premier présenté depuis l'unification des deux budgets annexes.

Le budget annexe « ports de plaisance » gère les 28 ports de plaisance suivants :

- ✓ Commune de Marseille : le Vieux-Port, le Port de la Pointe Rouge, le Port de Callelongue, la madrague de Montredon, le Port de l'escalette, le Port des Goudes, le Port les croisettes, le Port de Morgiou, le Port de Sormiou, le Port de Malmousque, le Port de la fausse monnaie, le Port du vallon des Auffes et le Port du Frioul ;
- ✓ Commune de La Ciotat : le Port de la Ciotat - Port Nouveau, le Port de Saint-Jean et le Port des capucins ;
- ✓ Commune de Carry-Le-Rouet : le Port de Carry et le Port du Rouet ;
- ✓ Commune du Rove : le Port de la Vesse ;
- ✓ Commune d'Ensuès-la-Redonne : le Port de Figuière, le Port de la madrague de Gignac, le Port du grand Méjean, et le Port du petit Méjean ;
- ✓ Commune de Sausset-les-Pins : le Port de Sausset-les-Pins ;
- ✓ Commune de Saint-Chamas : le Port du Canet ;
- ✓ Commune de Berre l'Etang : le Port Albert Samson ;
- ✓ Commune de Port Saint Louis du Rhône : le Port Abri ;
- ✓ Commune d'Istres : les Ports des heures claires.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
Exploitation	Recettes totales	14 837,34	14 727,08	99%
	Dont recettes réelles	13 758,29	13 783,66	100%
	Dépenses totales	17 750,61	13 747,01	77%
	Dont dépenses réelles	14 654,92	11 094,92	76%
Investissement	Recettes totales	8 169,53	5 033,55	62%
	Dont recettes réelles	4 338,83	1 647,03	38%
	Dépenses totales	10 390,77	8 778,00	84%
	Dont dépenses réelles	8 576,70	7 100,14	83%

✓ **En section d'exploitation :**

- Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **77%** et correspond à un total de **13 747 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **99%**, correspondant à un total de titres émis égal à **14 727 K€** ;
- Les dépenses réelles représentent **11 095 K€** et les recettes réelles **13 784 K€**.

✓ **En section d'investissement :**

- Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **84%** et correspond à un total de mandats émis de **8 778 K€** ;
- Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **62%** et correspond à un total de titres émis de **5 033 K€**.
- Les dépenses réelles représentent **7 100 K€** et les recettes réelles **1 647 K€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Exploitation	3 727,18	-813,91	980,08	3 893,34
Investissement	2 221,24		-3 744,45	-1 523,21
Total	5 948,42	-813,91	-2 764,37	2 370,13

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 est positif (+2 370 K€) avec un excédent en section d'exploitation de 3 893 K€ et un déficit en investissement de - 1 523 K€.

Le résultat positif en exploitation est principalement obtenu par les recettes tarifaires qui augmentent de 17%, avec les différentes redevances annuelles d'amarrage, de passage ou terrestres. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation des tarifs sur les ports ouest (Istres, Berre, Saint Chamas, Port-Saint-Louis) avec un lissage sur plusieurs années pour aboutir à une harmonisation avec les autres ports métropolitains.

Ces recettes permettent de dégager un excédent en section d'exploitation et de ne pas recourir à la participation d'équilibre du budget principal.

Le déficit d'investissement résultant de l'exercice 2024 de 3 744 K€ est compensé en partie par l'excédent en investissement de l'exercice 2023 de 2 221 K€. Le résultat de clôture 2024 excédentaire en exploitation permettra de couvrir le déficit de clôture 2024 d'investissement.

A noter l'inscription d'un reste à réaliser de 167 K€ en recette d'investissement, permet de diminuer le déficit d'investissement.

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation - dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	13 066,63	13 468,15	13 327,00	260,37	2%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	8 334,77	12 550,60	10 183,27	1 848,50	22%
Epargne de gestion courante (EBG)	4 731,86	917,55	3 143,72	-1 588,13	-34%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	36%	7%	24%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1 155,75	290,14	456,66	-699,09	-60%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	147,68	586,74	133,63	-14,04	-10%
Résultat exceptionnel large	1 008,07	-296,61	323,03	-685,05	-68%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	5 739,93	620,94	3 466,75	-2 273,18	-40%
Taux d'épargne de gestion	40%	5%	25%		
<i>Recettes réelles</i>	14 222,38	13 758,29	13 783,66	-438,72	-3%
<i>Dépenses réelles</i>	9 001,91	14 654,92	11 094,92	2 093,01	23%
Epargne brute (EBE)	5 220,47	-896,63	2 688,74	-2 531,73	-48%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	37%	-7%	20%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 608,93	1 777,97	1 710,66	101,73	6%
Epargne nette (ENE)	3 611,54	-2 674,60	978,08	-2 633,46	-73%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	25%	-19%	7%		
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	19 538,42		18 188,80		
Capacité dynamique de désendettement	3,7		6,8		

L'épargne de gestion courante est en baisse entre 2023 et 2024. Son taux atteint 24% traduisant une progression plus rapide des dépenses de gestion courante (+22%) par rapport aux recettes de gestion courante (+2%).

L'épargne brute est en baisse passant de 40% à 20% en 2024. Elle couvre largement le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette est en baisse entre 2023 et 2024, passant de 25% à 7%.

L'encours de dette est en diminution et passe de 19 538 K€ en 2023 à 18 189 K€.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « ports de plaisance » :

	Stock de dette au 31/12/2023 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2024 (b)	Dont provision pour emprunt obligataire en 2024* (b')	Emprunt d'équilibre 2024 (c)	Stock de dette au 31/12/2024 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	19 538 K€	1 711 K€	361 K€		18 189 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Le stock de dette au 31/12/2024 de 18 189 K€ est en diminution de 7% compte tenu du remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 711 K€. Ce dernier est constant par rapport à l'exercice précédent.

Aucun nouvel emprunt d'équilibre n'a été contracté en 2024

Une provision spécifique de 361 K€ a été constituée pour couvrir des engagements liés aux emprunts obligataires. Il s'agit d'emprunt dont le remboursement se fait uniquement à l'échéance et en intégralité. La provision permet de mettre en réserve des crédits en anticipation du remboursement.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisés en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture * (en année)
Ports, Mer et Littoral	Ports, mer et littoral GESTION MDTURE 2020-26	19 972 K€	12 833 K€	3 892 K€	16 724 K€	84%	0,8
	Ports, mer et littoral PROJET MDTURE 2020-26	17 400 K€	773 K€	1 352 K€	2 125 K€	12%	11,3
	SOUS-TOTAL	37 372 K€	13 605 K€	5 244 K€	18 849 K€	50%	3,5
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€	7 K€	3 K€	10 K€	22%	10,8
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€	385 K€	129 K€	514 K€	48%	4,4
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	301 K€	67 K€	14 K€	81 K€	27%	16,0
	SOUS-TOTAL	1 426 K€	459 K€	146 K€	605 K€	42%	5,6
	TOTAL GENERAL	38 798 K€	14 065 K€	5 389 K€	19 454 K€	50%	3,6

Le volume des autorisations de programme (AP) au 31 décembre 2024 s'élève à 38 798 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 50% au 31/12/2024.

En 2024, les principaux investissements représentent :

- ✓ 3 892 K€ réalisés pour les travaux récurrents afférents à la compétence « ports de plaisance » (autorisation de programme « Ports de plaisance Gestion Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées sur différents ports comme par exemple de l'entretien ou de la rénovation d'infrastructures portuaires ;
- ✓ 1 352 K€ réalisés pour le réaménagement et valorisation du port des heures claires (autorisation de programme « Ports de plaisance Projet Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole ;
- ✓ 3 K€ mandatés sur le programme logistique avec l'achat de mobilier ;
- ✓ 129 K€ mandatés sur le programme numérique avec la mise en place de la version V2 du logiciel de facturation SEAPORT sur l'ensemble des ports métropolitains ;
- ✓ 14 K€ sur le programme parc automobile dans le but d'un rajeunissement du parc automobile du service.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%. Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est de 0 €.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
Recettes réelles	14 222,38	13 758,29	13 783,66	100%	-3%
Recettes de gestion courante	13 066,63	13 468,15	13 327,00	99%	2%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 522,34	9 489,80	11 172,01	118%	17%
74 - Dotations et participations	458,84	443,31			
75 - Autres produits de gestion courante	3 036,18	3 500,00	2 104,85	60%	-31%
013-Atténuation des charges	49,27	35,05	50,13	143%	2%
Autres recettes d'exploitation	1 155,75	290,14	456,66	157%	-60%
77 - Produits exceptionnels	446,36	290,14	44,67		-90%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	709,39		411,99		
Recettes d'ordre	705,43	1 079,05	943,43		34%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	705,43	1 079,05	943,43		34%
Total recettes d'exploitation	14 927,80	14 837,34	14 727,08	99%	-1%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	411,88	2 913,27			
Total des recettes d'exploitation cumulées	15 339,68	17 750,61	14 727,08	83%	-4%

Le taux d'exécution des recettes réelles d'exploitation est de 100%. Le montant des recettes réelles titrées est de 13 783 K€.

Le chapitre 70 concerne :

- ✓ Les redevances annuelles d'amarrage, de passage ou terrestre (11 044 K€) ;
- ✓ La vente de carburant aux plaisanciers (128 K€) ;
- ✓ Le chapitre 70 est en augmentation de 17% notamment suite à l'augmentation des tarifs sur les ports ouest (Istres, Berre, Saint Chamas, Saint Louis) avec un lissage sur plusieurs années pour aboutir à une harmonisation avec les autres ports métropolitains ;
- ✓ Le chapitre 74 est nul car la participation financière forfaitaire versée par le budget principal n'a pas été exécutée. Cette participation a été décidée par le conseil métropolitain pour accompagner l'harmonisation tarifaire entre les ports ouest et les autres ports métropolitains, elle est prévue en diminution progressive jusqu'à son extinction (cf. délibération TCM-004-16561/24/CM). Le versement de cette participation de compensation est décalé sur l'exercice suivant afin de répondre aux besoins réels du budget annexe « ports de plaisance » ;
- ✓ Le chapitre 75 concerne le reversement des taxes douanières sur le transport de passagers et les redevances de délégations de service public ;
- ✓ Le chapitre 013 avec les atténuations de charges sur les dépenses relatives aux régularisations des tickets restaurants et du remisage des véhicules pour 50 K€.
- ✓ Les produits exceptionnels au chapitre 77 concernent un dégrèvement partiel de la cotisation foncière des entreprises 2023 pour le port Pointe Rouge à Marseille accordé par les services fiscaux pour 39 K€.

Une reprise de provision relative aux dépréciations des actifs circulants pour 412 K€ a été effectuée.

Les recettes d'ordre à hauteur de 943 K€ sont liées aux écritures patrimoniales (amortissement des subventions).

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	9 001,91	14 654,92	11 094,92	76%	23%
Dépenses de gestion courante	8 334,77	12 550,60	10 183,27	81%	22%
011 - Charges à caractère général	3 990,14	7 397,05	5 840,98	79%	46%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 629,26	4 723,28	4 018,54	85%	11%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	715,37	430,27	323,75	75%	-55%
Autres dépenses d'exploitation	667,14	2 104,32	911,65	43%	37%
66 - Charges financières	490,11	544,43	480,53	88%	-2%
67 - Charges exceptionnelles	132,88	116,00	0,31		
68 - provisions		469,85	140,12	30%	
69 - Impôts sur les bénéfices	44,15	290,68	290,68	100%	558%
022-dépenses imprévues		683,36			
Dépenses d'ordre	2 610,59	3 095,69	2 652,09	86%	2%
023 - Virement à la section d'investissement		194,95		0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 610,59	2 900,74	2 652,09	91%	2%
Total dépenses d'exploitation	11 612,50	17 750,61	13 747,01	77%	18%
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N - 1					
Total des dépenses d'exploitation cumulées	11 612,50	17 750,61	13 747,01	77%	18%

Les dépenses réelles d'exploitation sont réalisées pour un total de 11 095 K€ en augmentation de 23% par rapport à 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Le chapitre 011 représente 5 841 K€ de dépenses, dont 1 812 K€ pour le paiement des autres impôts, taxes et versements assimilés (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), 844 K€ d'entretien et réparations sur les différents sites, 424 K€ de fluides, 392 K€ de frais de gardiennage.
Le taux d'exécution de 79%, s'explique par une exécution moins importante que prévu des fluides, des taxes foncière et des frais de structures.
- ✓ Le chapitre 012 avec 4 018 K€ de dépenses, en augmentation de 11% par rapport à 2023 suite à la refonte du régime indemnitaire des agents, en tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ainsi que la réévaluation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), et à la refacturation des frais de structure supportés par le budget principal.
- ✓ Le chapitre 65 est mandaté pour 324 K€ avec des annulations de titre pour 204 K€ et des créances éteintes pour 119 K€
- ✓ Au chapitre 66 le montant mandaté de 480 K€ correspond aux intérêts de la dette.
- ✓ Le chapitre 67 concerne des annulations de titres de 2021 pour 0,3 K€
- ✓ Le chapitre 68 concerne une provision pour le compte épargne temps à hauteur de 140 K€.

- ✓ Le chapitre 69 concerne l'impôt sur les sociétés de 2023 pour 290 K€ avec une augmentation conséquente du bénéfice imposable de l'exercice fiscale 2023.
- ✓ Les dépenses d'ordre sont réalisées pour 2 652 K€ et sont liées aux écritures patrimoniales (amortissement des biens).

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Dépenses réelles	6 100,26	8 576,70	7 100,14	83%	16%
Dépenses d'équipement	4 491,33	6 431,77	5 389,48	84%	20%
Opérations d'équipement	4 491,33	6 431,77	5 389,48	84%	20%
Dépenses financières	1 608,93	2 144,93	1 710,66	80%	6%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 608,93	1 779,97	1 710,66	96%	6%
020- dépenses imprévues		364,96		0%	
Dépenses d'ordre	747,64	1 814,07	1 677,86	92%	124%
040 - Opérations de transfert entre sections	705,43	1 079,05	943,43	87%	34%
041 - Opérations patrimoniales	42,22	735,02	734,44	100%	1640%
Total dépenses d'investissement	6 847,90	10 390,77	8 778,00	84%	28%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	3 262,06				
Total des dépenses d'investissement cumulées	10 109,96	10 390,77	8 778,00	84%	-13%

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 83%, soit un montant de 7 100 K€ en augmentation de 16% par rapport au réalisé 2023.

Les opérations d'équipement ont été réalisées pour 5 389 K€ avec un taux d'exécution de 84%, elles concernent les projets suivants :

- ✓ « Modernisation et développement des ports années 2020/2025 » pour 2 067 K€ ;
- ✓ « Modernisation et développement des ports années 2024/2028 » pour 1 824 K€ ;
- ✓ Extension et la rénovation de la capitainerie de la Pointe-Rouge et l'installation d'une nouvelle capitainerie flottante au Vieux-Port pour 1 100 K€ ;
- ✓ Dragage des ports le Rouet à Carry le Rouet, de l'Escalette à Marseille et Albert Samson à Berre pour 416 K€ ;
- ✓ Mise aux normes des aires de carénage des ports des Capucins et de Saint Jean à La Ciotat et le changement de la grue du port des Goudes pour un total de 370 K€ ;
- ✓ Réfection et le remplacement des quais et pontons sur les ports de La Ciotat, de l'Escalette et du Vieux-port pour 360 K€ ;
- ✓ Remplacement des bornes et des mats d'éclairage des ports de La Ciotat, de la Pointe-Rouge, de Sausset et de port Saint Jean ;
- ✓ « Réaménagement et valorisation du port des heures claires à Istres », pour 1 352 K€ de mandats pour des travaux ;
- ✓ « Logistique – compétence ports » avec de l'achat de mobilier pour 3 K€ ;
- ✓ « Numérique – compétence ports » avec la mise en place de la version V2 du logiciel de facturation SEAPORT sur l'ensemble des ports métropolitains pour 129 K€ ;
- ✓ « Gestion parc Automobile – compétence ports » avec l'achat d'un scooter pour 14 K€.

Le chapitre 16, dédié au remboursement de l'emprunt affiche un montant mandaté de 1 711 K€.

En opération d'ordre, il est enregistré 943 K€ d'amortissement des subventions et 734 K€ d'opérations de régularisation patrimoniales.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA
Recettes réelles	5 672,23	4 338,83	1 647,03	38%	-71%
Recettes d'équipement	2 410,17	3 524,91	833,11	24%	-65%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 260,17	2 853,63	833,11	29%	-34%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	1 150,00	671,29		0%	
Recettes financières	3 262,06	813,91	813,91	100%	
10- Dotations, fonds divers,réserves	3 262,06	813,91	813,91	100%	
Recettes d'ordre	2 652,81	3 830,71	3 386,53	88%	28%
021 - Virement de la section de fonctionnement		194,95		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 610,59	2 900,74	2 652,09	91%	2%
041 - Opérations patrimoniales	42,22	735,02	734,44	100%	
Total recettes d'investissement	8 325,04	8 169,53	5 033,55	62%	-40%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	4 006,16	2 221,24		0%	-100%
Total des recettes d'investissement cumulées	12 331,20	10 390,77	5 033,55	48%	-59%

Les recettes réelles d'investissement sont en forte baisse (-71%) et s'établissent à 1 647 K€ en 2024.

Elles sont composées principalement des recettes d'équipement au chapitre 13 qui affiche un taux de réalisation de 29% en baisse de -34% par rapport à l'exercice 2024.

Cette baisse conséquente s'explique par un décalage sur l'exercice 2025 de l'encaissement des subventions relatives aux Jeux Olympiques de Paris 2024 mais également par la nouvelle planification des travaux de modernisation des ports générant un décalage des demandes des versements auprès des partenaires financeurs.

Les recettes d'ordre sont stables en ce qui concerne l'amortissement des biens avec 2 652 K€.

Les opérations de régularisation patrimoniales sont exécutées pour 734 K€.